

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 février 2005

Présents : MM HAQUIN J., Bourgmestre-Président,
FENAILLE P., ~~GRAINDORGE F.~~, PARIS D., Echevins
BEGON F., CLOUX F., LIBIOULLE H., MONNAIE-
PELGRIMS A., LEVECQ B., VANDERVELPEN R.,
PLOMTEUX B., Conseillers
de MARNEFFE A., Secrétaire

Objet : Prime communale à l'installation de capteurs solaires

Le Conseil communal,

- Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment l'article 117 ;
- Considérant qu'il est de l'intérêt communal de participer à la réduction des pollutions atmosphériques ;
- Considérant que les technologies actuellement développées pour l'installation de capteurs solaires thermiques sont maintenant fiables ;
- Considérant que l'appui des pouvoirs publics, et notamment des pouvoirs publics de proximité, peut faire prendre conscience de l'importance pour le bien-être commun du développement des filières des énergies renouvelables ;

DECIDE par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention ;

article 1^{er} : la commune de Wasseiges octroie une subvention destinée à encourager l'utilisation de l'énergie solaire par l'installation de capteurs solaires thermiques aux personnes physiques et morales qui satisfont aux conditions fixées par le présent règlement.

article 2 : peuvent prétendre à l'octroi de cette subvention les personnes physiques domiciliées dans la commune et les personnes morales y ayant leur siège social qui réalisent les travaux ci-après décrits sur le territoire communal ;

article 3 : la demande est adressée après achèvement des travaux au Collège Communal au moyen d'un formulaire mis à disposition par l'administration communale ci-annexé. La demande est accompagnée des annexes suivantes :

- copie du formulaire de demande de subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire introduit à la région wallonne (campagne Soltherm)
- copie du formulaire de demande de subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire introduit à la province de Liège
- copie des notifications de recevabilité qui vous ont été délivrées par la région Wallonne et la Province de Liège
- une copie de la facture et de la preuve de paiement
- une photographie de l'installation avant et après exécution des travaux

article 4 : la subvention est accordée aux mêmes conditions que celles qui sont imposées en la matière par le Région wallonne (A.G.W. du 27/11/2003);

article 5 : le montant de la prime est de 250,00 € par installation. Dans le cas d'installations collectives destinées à être utilisées par plusieurs logements, l'installation collective est considérée comme équivalente à autant d'installations qu'il y a de logements desservis.

article 6 : la commune statue dans les 30 jours de la réception de la demande complète et notifie sa décision par lettre ;

article 7 : à titre transitoire, les demandes introduites sur base d'une notification de recevabilité délivrée par la région wallonne entre le 1^{er} juillet 2002 et la date d'entrée en vigueur du présent règlement seront prises en considération ainsi que les demandes introduites sur base d'une notification de recevabilité délivrée par la Province de Liège entre le 1^{er} janvier 2004 et la date d'entrée en vigueur du présent règlement ;

La Secrétaire

Par le Conseil,

Le Président

Agnès de MARNEFFE

Pour extrait conforme,

Joseph HAQUIN

La Secrétaire communale

Le Bourgmestre

COMMUNE DE WASSEIGES



Formulaire de demande de prime à l'installation de capteurs solaires

1. Renseignements concernant le demandeur :

NOM :

PRENOM :

POUR LE COMPTE DE (a) :

ADRESSE :

TELEPHONE – N° PRIVE :

BUREAU :

N° DE TVA :

N° DE COMPTE :

Libellé exact du compte (b) :

ADRESSE DE L'INSTALLATION SI DIFFERENTE DE CI-DESSUS :

2. Déclaration du demandeur

Le soussigné sollicite une prime communale forfaitaire de 250,00 € pour l'installation de capteurs solaires et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait à _____, le _____

signature du demandeur

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

1. copie du formulaire de demande de la prime Soltherm Région Wallonne
2. copie du formulaire de demande de la prime provinciale « chauffe-eau solaire »
3. copie de la notification de recevabilité de votre demande de prime Soltherm Région wallonne
4. copie de la notification de recevabilité de votre demande de prime provinciale
5. copie de la facture et de la preuve de paiement des travaux
6. photographies de l'installation avant et après l'exécution des travaux

Pour tous renseignements au sujet de la présente : service logement de l'administration communale –
LEHEUREUX Véronique – 081/40.89.94

(a) indiquez, le cas échéant, le nom de la société ou de l'organisme demandeur

(b) le titulaire du compte doit être la personne à qui la facture de l'installation a été adressée